

# Faire un contrôle qualité de son rapport de mesure d'impact social



## Fiches méthodes & outils dans l'accompagnement des porteurs de projet du Fonds de dotation Paris 2024 à l'évaluation d'impact

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement des porteurs de projet du Fonds de dotation Paris 2024, un accompagnement dédié sur la mesure d'impact est proposé.

Pour votre organisation, les objectifs sont les suivants :

- Apporter des éléments de connaissance sur les impacts de vos projets
- Communiquer en interne et en externe
- Améliorer vos projets
- Essaimer

Pour Paris 2024, les évaluations d'impact permettront de :

- Contribuer à l'évaluation de la stratégie Impact & Héritage
- Apporter de la lisibilité sur la valeur ajoutée de vos projets
- Léguer un héritage méthodologique

Différents niveaux d'accompagnement sont proposés concernant la mesure d'impact :



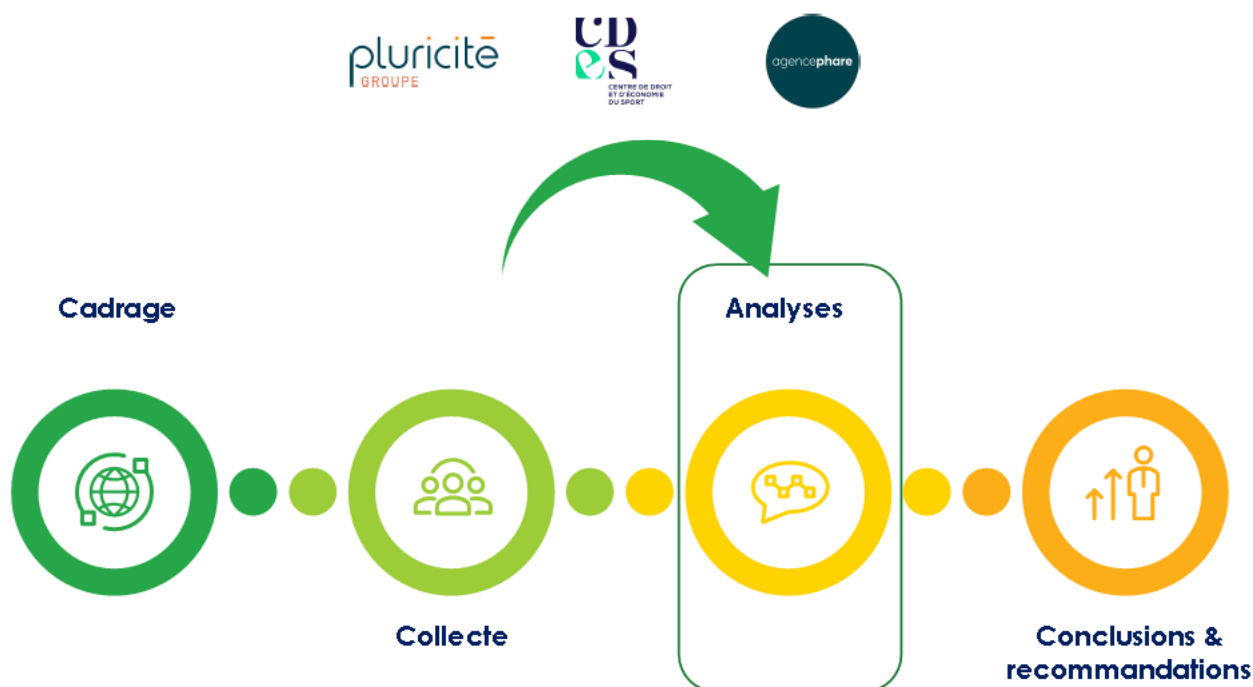
Les documents d'application s'inscrivent dans une logique d'outillage, visant à sécuriser les démarches d'évaluation d'impact des porteurs de projet à travers des vade-mecum portant sur les méthodes d'évaluation et les étapes et les outils à mettre en place. Avec ces documents, il s'agit de favoriser l'acquisition des notions clefs, la compréhension des tenants et aboutissants de la mesure d'impact et l'appropriation de solutions concrètes pour engager le travail, l'organiser – le baliser.

Retrouvez les documents d'application sur les sujets suivants :

Fiches outils	Fiches processus
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Organiser un benchmark</li> <li>⊗ Conduire des entretiens</li> <li>⊗ Conduire une étude de cas</li> <li>⊗ Utiliser la facilitation graphique</li> <li>⊗ Utiliser l'infographie</li> <li>⊗ Utiliser la datavisualisation</li> <li>⊗ Utiliser les personae</li> <li>⊗ Animer un focus groups évaluatif</li> <li>⊗ Utiliser l'observation participante</li> <li>⊗ Mobiliser la méthode des scénarios</li> <li>⊗ Elaborer un référentiel d'évaluation</li> <li>⊗ Construire un diagramme logique d'impact</li> <li>⊗ Mener des enquêtes bénéficiaires</li> <li>⊗ Utiliser l'économétrie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Bâtir un protocole d'évaluation</li> <li>⊗ Formuler ses questions évaluatives</li> <li>⊗ Opter pour l'évaluation participative</li> <li>⊗ Vérifier l'évaluabilité du projet</li> <li>⊗ Formuler des recommandations</li> <li>⊗ Communiquer et rendre utile la démarche</li> <li>⊗ <b>Faire un contrôle qualité de son rapport</b></li> </ul>

Retrouvez les documents d'application et d'autres outils sur la plateforme :

<https://accompagnementimpact2024.org/>



# 1 L'essentiel, en un coup d'œil

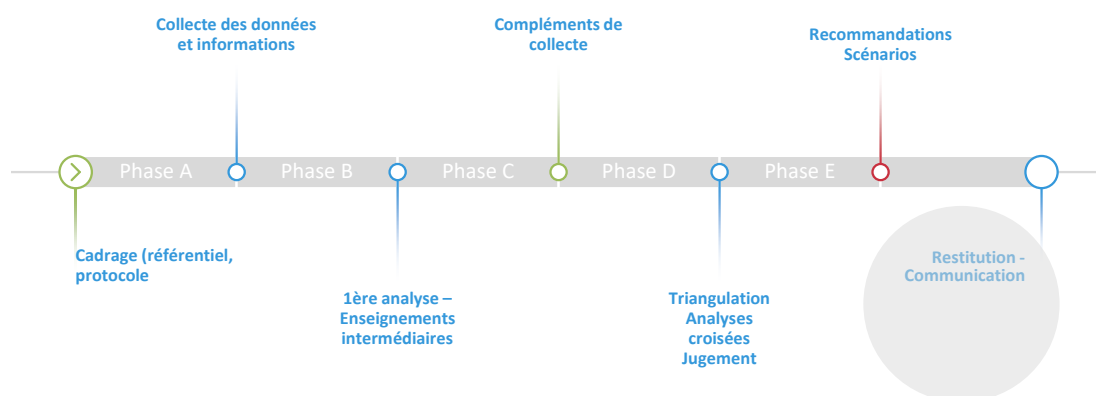


## ***Une contrôle / une assurance qualité de rapport d'évaluation, c'est quoi ?***

La démarche d'assurance qualité consiste à établir des points de contrôle de la qualité aux principales phases du processus d'évaluation et à établir les règles du jeu en cas de défaut de qualité. L'assurance qualité renforce les conclusions de l'évaluation aux yeux des utilisateurs en montrant qu'il s'agit d'un travail rigoureux, respectant les standards professionnels de l'évaluation.

La qualité se construit progressivement de façon à éviter de constater un défaut de qualité au stade du rapport final.

Les règles d'assurance qualité clarifient les relations entre le responsable / pilote de l'évaluation (cela peut être un financeur ou un directeur de structure par exemple), le comité de pilotage de l'évaluation (c'est l'instance qu'il est utile de mettre en place pour guider la démarche d'évaluation) et l'équipe d'évaluation (c'est celui qui va piloter la démarche, qu'il soit positionné chez le porteur du projet évalué (chargé de mission, chargé d'étude, stagiaire...), ou en dehors (chercheur, consultant), faire la collecte de données et d'informations, rédiger, proposer des recommandations).



## 2 Comment procéder ?



Les règles de l'assurance qualité sont généralement précisées dès le démarrage de la démarche, qu'elle soit réalisée en interne ou externe. Les éléments de qualité successifs peuvent être sécurisés à chaque étape de façon à avancer sur des bases solides vers l'étape suivante. Les règles peuvent concerner les livrables intermédiaires et finaux, mais également le processus d'évaluation lui-même, son mode de gouvernance, la façon dont les bénéficiaires / usagers ont été pris en compte...



### 3 Les critères utilisés pour le rapport d'évaluation



- **Critère 1 : Satisfaction des demandes**

Le rapport traite-t-il de façon adéquate les demandes d'information formulées par le commanditaire et correspond-il au cahier des charges (ou à la note explicitant les finalités de la démarche) qui a été établi au démarrage de la démarche d'évaluation d'impact ? Les demandes prioritaires sont-elles adressées ?

- **Critère 2 : Pertinence du champ**

Le rapport fait-il un examen complet de la raison d'être du projet, de ses réalisations, résultats et surtout de ses impacts, ainsi que de ses interactions prévues et imprévues avec d'autres projets / interventions et leurs conséquences ?

- **Critère 3 : Justification de la méthode**

La conception de l'évaluation est-elle adaptée et adéquate pour fournir l'ensemble des constats qui serviront à répondre aux principales questions de l'évaluation, compte tenu des limites méthodologiques identifiées ? Le protocole méthodologique va-t-il dans le sens des préconisations de Paris 2024 ? En quoi la démarche permet-elle de contribuer à alimenter le « leg méthodologique » de Paris 2024 ?

- **Critère 4 : Fiabilité des données**

Les données primaires et secondaires sélectionnées sont-elles adaptées ? Sont-elles suffisamment fiables pour l'usage qui en est attendu ? La question des impacts de moyen long terme est-elle abordée de manière approfondie ? Une mesure quantifiée est-elle obtenue ? Les bénéficiaires ont-ils une place importante au sein de la collecte ? Le temps dévolu à l'observation et l'analyse de terrain est-il suffisant ?

- **Critère 5 : Solidité de l'analyse**

Les informations quantitatives et qualitatives sont-elles analysées de façon adéquate et systématique, de sorte qu'elles permettent de répondre aux questions de l'évaluation d'impact de façon valide ?

- **Critère 6 : Crédibilité des constats**

Les constats découlent-ils de façon logique et justifiée d'une analyse des données et d'interprétations basées sur des hypothèses et sur une logique présentée avec soin ?



- **Critère 7 : Validité des conclusions**

Le rapport fournit-il des conclusions claires ? Sont-elles basées sur des constats crédibles ? Ces conclusions viennent-elles nourrir les enjeux de l'évaluation de la stratégie Impact & Héritage de Paris 2024 ?

- **Critère 8 : Utilité des recommandations**

Les recommandations sont-elles équitables, non biaisées en faveur de points de vue personnels ou de parties prenantes, et assez détaillées pour être concrètement applicables ?

- **Critère 9 : Clarté du rapport**

Le rapport décrit-il clairement le projet évalué, y compris son contexte et sa finalité, ainsi que le processus et les constats de l'évaluation de façon telle que les informations fournies soient aisément compréhensibles ?

Les critères 1 et 2 sont vérifiés au stade de la note de cadrage, au démarrage de la mission. Au stade du rapport de la phase d'avancement, il convient de vérifier les critères 1 à 3, et le critère 4 pour ce qui est des données déjà collectées.

L'ensemble des critères 1 à 9 est apprécié au stade du rapport final.

